



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud + Communauté d'intérêt touristique des Alpes
vaudoises (CITAV)

STRATÉGIE DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE AUX ALPES VAUDOISES

Un troisième paquet de mesures pour un montant total de près de 10 millions est soumis au Grand Conseil

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil deux nouveaux projets de décrets de soutien aux Alpes vaudoises pour un montant d'aides à fonds perdu de près de 9 millions, additionné d'un prêt cantonal de 1 million. Ces deux projets de décrets s'inscrivent à la fois dans la stratégie générale de soutien à l'économie touristique des Alpes vaudoises, et plus spécifiquement aux infrastructures qui seront nécessaires aux Jeux olympiques de la Jeunesse qui se dérouleront en janvier 2020. La combinaison des aides conduit à une participation importante du Canton, qui tient au contexte exceptionnel des JOJ et à son calendrier serré.

En adoptant deux nouveaux décrets de soutien aux Alpes vaudoises, le Conseil d'Etat poursuit un processus important qui permet aux acteurs du terrain de financer des aménagements ou travaux souhaités et nécessaires pour toute une région. En raison du calendrier imposé par les JOJ 2020, ce sont les Diablerets qui bénéficient principalement de ces aides. Elles concernent le déplacement et le remplacement du télésiège des Vioz par une nouvelle télécabine et des aménagements à effectuer sur la piste de la Jorasse. Un montant de 270'000 fr. est également consacré à l'aménagement de la piste de Chaux-de-Mont à Leysin, nécessaire aux JOJ.

Le Conseil d'Etat précise que si le calendrier des travaux est lié aux JOJ, les investissements concernés font partie du plan de développement des infrastructures prévu de longue date pour la région, et bénéficieront à celle-ci dans le long terme. En particulier, le passage d'un télésiège à une télécabine aux Vioz sera de nature à favoriser le tourisme 4 saisons, un des objectifs liés à la stratégie de développement des Alpes vaudoises. La future télécabine favorisera les familles avec de petits enfants, permettra le transport facilité des VTT en été et des luges en hiver. De surcroît, avec le soutien de Swiss Ski et de Swiss Olympic, ces nouvelles infrastructures devraient

permettre aux Diablerets d'accueillir le premier centre régional de performance situé dans le Canton de Vaud, offrant ainsi aux jeunes athlètes vaudois et romands une structure de formation scolaire adaptée à leurs impératifs d'entraînements et à l'encadrement particulier du sport d'élite.

Le montant global des investissements pour ces deux décrets est de près de 20 millions. L'aide cantonale à fonds perdu se monte à environ 9 millions, à laquelle s'ajoute un prêt cantonal de 1 million et des prêts fédéraux (LPR) de 6.7 millions.

Le Conseil d'Etat rappelle enfin qu'il a fixé quatre critères stricts qui donnent lieu à l'éligibilité des mesures de soutien: faisabilité financière, économique, territoriale et environnementale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 juillet 2017

DEIS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 ; Lionel Eperon, chef du Service de la promotion économique et du commerce, 021 316 63 98 ; CITAV, Jean-Marc Udriot, président, 079 658 21 72

EMPD Alpes 1 mio

EMPD Alpes 7.9 mios